Saint-Rémy-les-Chevreuse

Journal municipal n° 167 - Avril 2013

© Pascal Bouchain

Sommaire

- Au Conseil...
- Edito du Maire
- **Urbanisme**
- Une voie verte
- Le RAM
- **Scolaire**
- Actualité
- Portraits
- Enfants, Jeunes
- Infos Seniors
- Le sport
- Libre expression
- Commerce
- Etat-civil
- Infos pratiques
- Les temps forts

Le printemps est enfin là, mais dans un dernier sursaut, l'hiver nous a gratifié le 13 mars, d'un dernier épisode neigeux, beau et contraignant à la fois. Ne retenons avec ces images prises au levé du soleil, que la beauté des paysages et le sourire des enfants qui, profitant des vacances scolaires, ont pu pleinement s'adonner aux joies de la glissade et autre bonhomme de neige.

Commune du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Séance du 28 février 2013

1/ Modification simplifiée du PLU

Le Conseil décide de lancer une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la prise en compte de la Charte urbaine et du Plan «Paysage et Biodiversité», ainsi que la suppression des notions de SHON et SHOB (Surfaces hors oeuvre nette et brutte), la surface au plancher faisant désormais référence.

Vote à l'unanimité : 26 pour
2 abstentions : Mme Audouze et M. Mauclère

2/ Modification PLU pour la zone 2N

Après avoir fait l'objet de deux recours en annulation, la délibération municipale du 30/06/2009 approuvant le PLU, a été annulée partiellement par le Tribunal administratif de Versailles, considérant que le réglement ne comportait pas de règles suffisantes pour la zone 2N, notamment en terme de densité de construction.

Cette irrégularité a été jugée divisible du PLU dans son ensemble. La commune ayant obtenu du Tribunal un certificat de non appel en décembre 2012, elle peut désormais examiner les projets envisagés dans cette zone, notamment celui prévoyant l'hébergement de 28 pensionnaires supplémentaires à l'ESAT d'Aigrefoin. En conséquence, le Conseil décide de lancer une procédure de modification du PLU pour compléter le réglement de la zone 2N.

Vote à l'unanimité : 28 pour

3/ Transport de gaz

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer ou ratifier une convention de servitude pour l'implantation d'un dispositif de protection d'un ouvrage de transport de gaz.

Vote à l'unanimité : 28 pour

4/ Séjour de ski

Des places restant disponibles pour le séjour de ski à Serre-Chevalier organisé pour les jeunes de la Noria du 2 au 8 mars, il est proposé d'ouvrir les inscriptions aux enfants les plus âgés du centre de loisirs et d'en autoriser le paiement par chèques vacances. Le Conseil approuve ainsi la tarification calculée selon le quotient familial.

Vote à l'unanimité : 28 pour

5/ Programme phyt'eaux cités

Le Conseil renouvelle l'adhésion de la commune au programme Phyt'Eaux Cités mis en place par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), visant à limiter l'emploi des traitements herbicides, insecticides et fongicides nocifs à l'environnement.

Vote à l'unanimité : 28 pour

6/ Charte régionale «Biodiversité»

Le Conseil renouvelle l'adhésion de la commune à la Charte de la «biodiversité et des milieux naturels» révisée récemment par *«Natureparif»* et dont la vocation est de renforcer la politique régionale en matière de protection de l'environnement.

Vote à l'unanimité : 28 pour

7/ Eco-engagements

Le Conseil entérine les éco-engagements pris par la commune, à savoir : mise à niveau des raccordements à l'assainissement du patrimoine privé et public, réduction et, à terme, arrêt de l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics et privés, et adhésion à la charte régionale de biodiversité.

Vote à l'unanimité : 28 pour

8/ Assainissement collectif

Le Conseil approuve les tarifs 2013 pour la Participation Financière de l'Assainissement Collectif (PFAC) :

- Création de logements, commerces, bureaux, ateliers : 12,67 €/m²
- Création d'entrepôts : 6,337 €/m²

Cette taxe est répartie de la façon suivante : 100 % au profit du SIAHVY si le déversement s'effectue directement dans le collecteur intercommunal.

60 % à la commune et 40 % au SIAHVY si le déversement s'effectue d'abord dans le collecteur communal.

Vote à l'unanimité : 28 pour

39 Caisse des Ecoles

Le Conseil décide de verser une subvention de 109 000 € au budget de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2013.

Vote à l'unanimité : 28 pour

10/ Festival Jazz à toute heure

Le Conseil décide de verser une subvention de 10 000 € à l'association *«Jazz à Toute heure»* pour l'exercice 2013.

Vote à l'unanimité : 25 pour, 3 abstentions : Mme Audouze, MM. Mauclère et Vanherpen

11/ Salon de livre de la Vallée

Le Conseil décide de verser une subvention de 4 104 € à l'association *«Lirenval»* pour l'exercice 2013.

Vote à l'unanimité : 28 pour

Les séances du Conseil municipal sont publiques. Les dates sont affichées au minimum cinq jours ouvrables avant chaque réunion. Le compte-rendu sommaire incluant l'intégralité des délibérations est disponible sur le site internet : www.ville-st-remy-chevreuse.fr et affiché sur les panneaux administratifs.

Services de la mairie :

Site internet : www.ville-st-remy-chevreuse.fr - Courriel : secretariat@ville-st-remy-chevreuse.fr

Ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h (mardi 18h)
Le samedi de 9h30 à 12h : permanence Etat-Civil uniquement, hormis le samedi 18 mai 2013 (Pentecôte).

Standard :	01 30 47 05 00	Social :	01 30 47 48 40	Personnel :	01 30 47 05 18
Etat-civil :	01 30 47 05 10	Techniques :	01 30 47 05 20	Com' :	01 30 47 05 26
Urbanisme :	01 30 47 05 15	Police :	01 30 47 05 05		
Scolaire :	01 30 47 48 49	DRH :	01 30 47 05 16		

Edito

Un urbanisme maîtrisé et réfléchi

Nous sommes tous attachés à la qualité environnementale de notre ville et désirons que l'urbanisation de celle-ci évolue de façon maîtrisée et réfléchie avec d'autant plus de vigilance que Saint-Rémy se trouve à proximité du plateau de Saclay.

Notre ville, comme toutes les villes, est subordonnée à la volonté de l'Etat de développer les centres-ville et la mixité sociale. Cette politique se traduit par de nombreuses règles que nous devons inclure dans les documents d'urbanisme. Même si celles-ci peuvent apparaître comme des contraintes, nous en avons fait des outils au service des habitants. Il en va ainsi de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Nous permettons aux jeunes Saint-Rémois de trouver un logement pour prendre leur indépendance, et aux seniors de conserver leurs attaches.

La maîtrise de l'urbanisme, au niveau local, nécessite un Plan Local d'Urbanisme (PLU) mûrement réfléchi, privilégiant la préservation de notre patrimoine sans pour autant asphyxier toute possibilité d'évolution. Ce document essentiel a été retardé par un recours de trois ans soldé par une décision du juge quasi-intégralement favorable à la commune. Aujourd'hui notre PLU est applicable, et appliqué, pour tous les projets de construction.

Certes, il est aisé pour la commune de contrôler intégralement une opération si elle est propriétaire du foncier, comme pour les terrains «des Sœurs» ou ceux dits «EDF», dont, après appel à candidatures, les différentes propositions vous seront présentées dans le cadre de la concertation. Quant aux parcelles privées constructibles, la ville peut user du droit de préemption. Pourquoi ne pas l'utiliser plus souvent ? C'est oublier que ce droit est strictement réglementé et non laissé au bon vouloir du maire : la commune doit déjà avoir sur ce terrain, un projet d'intérêt général, sérieusement motivé et compatible avec les ressources communales, dont l'essentiel provient de nos impôts, ne l'oublions pas.

Même si la ville ne peut tout maîtriser concernant les opérations privées, elle n'est pas pour autant démunie. Le PLU réglemente strictement les constructions : hauteur, surface d'occupation au sol, stationnement, obligation de 25 % de logements sociaux en centre-ville … Ces contraintes évitent tout projet fantaisiste ou incohérent. Quant à l'apparence de la construction, le maire et les élus ne peuvent décemment s'imposer comme juges du «beau». Pour cette raison, à notre initiative, chaque dossier est étudié par les architectes du Parc naturel et ceux des Bâtiments de France. Le respect de toutes ces exigences conditionne l'octroi du permis de construire. Les projets immobiliers privés sont donc clairement encadrés.

Vous trouverez dans cette publication un point détaillé sur ces projets, précisant les implications de la commune pour que celle-ci conserve son environnement de qualité, dans une démarche réfléchie et responsable d'habitat varié, accessible à chacun et respectant notre diversité sociale et générationnelle. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Votre Maire,

Guy SAUTIÈRE

Résidence étudiants et jeunes actifs, rue Pierre Curie

Urbanisme

Le point sur les projets en cours

Vous avez pu constater l'ouverture de plusieurs chantiers de construction notamment en centre ville.

S'ils découlent le plus souvent d'initiatives privées, ils répondent néanmoins à une volonté municipale de privilégier un urbanisme endogène, à savoir «construire la ville dans la ville», afin d'éviter un étalement urbain préjudiciable à l'environnement.

Ces constructions doivent aussi permettre aux jeunes Saint-Rémois de rester dans leur commune à travers une offre de logements diversifiée, notamment grâce aux dispositifs de la loi SRU. Nous vous exposons ci-dessous les principaux projets collectifs et les conditions imposées par la commune.

Projet de résidence «Toit et Joie» La Poste

Résidence étudiants et jeunes actifs
Rue Pierre Curie

Ce projet situé à proximité de la Guiéterie, à la place de l'ancien silo à grains vous avait été présenté en janvier 2012. C'est le *«Groupe Arcade»* qui conduit cette opération conformément à notre volonté de proposer aux jeunes Saint-Rémois une possibilité de logement pour débuter une existence indépendante.

La livraison est prévue pour l'été 2013 et l'inauguration en septembre. La commune s'étant portée caution des emprunts, dans cette construction de 56 logements compris dans le quota de la loi SRU, 11 pourront être affectés directement à des jeunes Saint-Rémois (délibération du 19 octobre 2011).

Ancienne Poste
25-27 rue de la République

Dans ce projet de 12 logements porté par *«Toit et Joie»,* bailleur social du groupe La Poste, la commune a cautionné les emprunts, (délibération du 16 décembre 2010), en conséquence de quoi, trois logements pourront être réservés en priorité à des Saint-Rémois.

Résidence terminée rue Chesneau

Image virtuelle © Foncière Vallée de Chevreuse

Le futur domaine du Grand Moulin, 22 rue Chesneau

Image virtuelle © Delta Architecture

Le futur domaine du Lavoir, 13 rue de la République

Domaine du Lavoir
13 rue de la République

Projet mené par *«Continental Foncier»* comprenant 15 logements dont 4 seront des logements sociaux. La construction comprendra aussi un local commercial.

Devant l'impossilité de créer un parking souterrain, en raison de la proximité de l'Yvette, une trentaine de places de stationnement seront créées en surface dans le périmètre du projet.

A noter que le trottoir longeant ce programme sera mis en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dès le rachat effectif par la commune du foncier sur lequel se trouve l'ancienne librairie et l'agence immobilière situées en face.

Résidence du Grand Moulin
22 rue Pierre Chesneau

Ce projet, dans la continuité de l'orientation d'aménagement du PLU visant à urbaniser les espaces à proximité de la gare RER, permet d'augmenter l'offre de logements dans ce secteur déjà construit, afin de préserver par ailleurs sur l'ensemble du territoire communal, les espaces naturels de toute urbanisation. La résidence comprendra 21 logements dont 5 sociaux.

Anciens laboratoires Tissot 5 rue de Versailles

Construction sur le site des anciens laboratoires Tissot, d'une résidence de 40 logements par *«l'Immobilière 3F»*, bailleur social. Sur les fonds reçus au titre du Contrat Départemental d'Offre Résidentielle (CDOR) dont l'objectif est la création de logements, la commune a accepté de verser une dotation d'équilibre à hauteur de 150 000 € (délibération du 23 décembre 2009), et de cautionner les emprunts pour que 8 appartements puissent bénéficier aux Saint-Rémois.

■ Dominique BAVOIL,
Adjoint à l'Urbanisme

Lexique :

Loi SRU

La Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) traduit la volonté du Gouvernement de promouvoir un aménagement des aires urbaines plus cohérent, plus solidaire et plus soucieux du développement durable.

En son état actuel, l'article 55 de cette loi, impose à toutes les communes de plus de 3 500 habitants, de disposer d'au moins 20% de logements locatifs sociaux par rapport à leur parc de résidences principales.

A ce titre, la ville de Saint-Rémy, constituée actuellement de 2 896 résidences principales, doit un quota de 579 logements sociaux dont 520 sont déjà pris en compte.

CDOR

Le Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR) est un dispositif exceptionnel mis en place par le Conseil Général des Yvelines pour la période 2006-2013.

Il s'agit d'un soutien financier apporté aux communes pour la réalisation d'une offre résidentielle nouvelle qui doit témoigner d'une relance de la construction et être diversifiée pour répondre aux différents besoins de la population.

Projet sur les anciens laboratoires Tissot 5 rue de Versailles

Image virtuelle © Christina Conrad

Une voie verte

Rue de la République

Nombreux sont les Saint-Rémois qui ont exprimé le désir de voir relier la piste cyclable actuelle au parking du stade Guy de Coubertin.

Le concours apporté par le Conseil Général, la Région et le Parc naturel régional nous a permis de déboucher sur la validation d'un projet plus global d'aménagement entre le carrefour de la gare et le jardin public situé près de l'église.

Démarré à la mi-mars, c'est le premier projet concret qui entre dans le cadre de la Charte Urbaine de la ville, signée le 20 novembre 2012.

Rappelons que cet outil a permis de dresser des esquisses d'aménagements pour le centre ville, et plus spécifiquement pour ce cas, d'un réseau de liaisons douces.

La durée des travaux sera d'environ huit à dix semaines, sauf intempéries.

Implantée au cœur du paysage de la vallée, cette voie verte d'une longueur de 250 mètres, permettra d'apprécier notre agglomération sereinement, en toute sécurité.

Une voie verte est un aménagement réservé à la circulation non motorisée.

Elle est destinée aux piétons, poussettes, cyclistes, et autres rollers... qui se partageront cet espace en toute harmonie.

Le projet prévoit en site propre la création d'une piste cyclable à double sens d'une largeur totale de 2,50 mètres (2 x 1,25 mètre) ainsi qu'un cheminement piéton de 1,50 mètre en enrobé beige longeant la prairie de Coubertin. Certains arbres devant être supprimés seront remplacés par d'autres, en pleine terre ou en bac type «oranger».

Les bordures de chaussée actuellement en béton céderont la place à des pavés de grès. De nouveaux luminaires moins énergivores remplaceront les anciens réverbères... Pour faciliter l'accès cycliste et piéton vers la gare, un dispositif sera créée devant la Caisse d'Epargne.

La rue Chesneau, en sens unique voiture, sera matérialisée en double sens cycliste, comme l'exige une loi récente.

Cet aménagement dans sa globalité, tient compte bien entendu des personnes à mobilité réduite (PMR), notamment avec la reprise des marches du parvis de l'église pour un accès à l'édifice à niveau.

La liaison douce offrira à terme une continuité avec la rue des écoles, (autre portion à aménager), le parc de la mairie, la place du 14 juillet… et améliorera ainsi l'attractivité du centre ville et des commerces, tout en offrant un perspective plus large, ouverte à la fois sur la nature, le patrimoine historique et culturel.

Elle sera aussi un axe structurant du « Plan vélo » itinéraire mis en place par le Département qui permettra à l'avenir de relier Versailles à Rambouillet.

Si cette réalisation a pu voir le jour, c'est grâce à une concertation qui a abouti sur un compromis en 2012 avec le Département et la Région à propos du tracé et du financement subventionné, tout en respectant les critères de la Charte Urbaine (matériaux, mobiliers urbains, éclairage et autres composants).

■ Joël FONTENOY
Conseiller municipal
délégué à la Voirie

Infos pratiques :

Sécurité Durant toute la durée des travaux, nous invitons les piétons à prendre en considération les mesures provisoires de déplacement sur les trottoirs signalées sur place.

La voie verte

- Longueur : 250 m, bordures en grès
- Piste cyclable : 2 couloirs en enrobé noir de 1,25 m de large
- Voie piétonne : Largeur variable (1,50 m minimum) en enrobé beige le long de la prairie et en petits pavés de grès jusqu'à l'église.

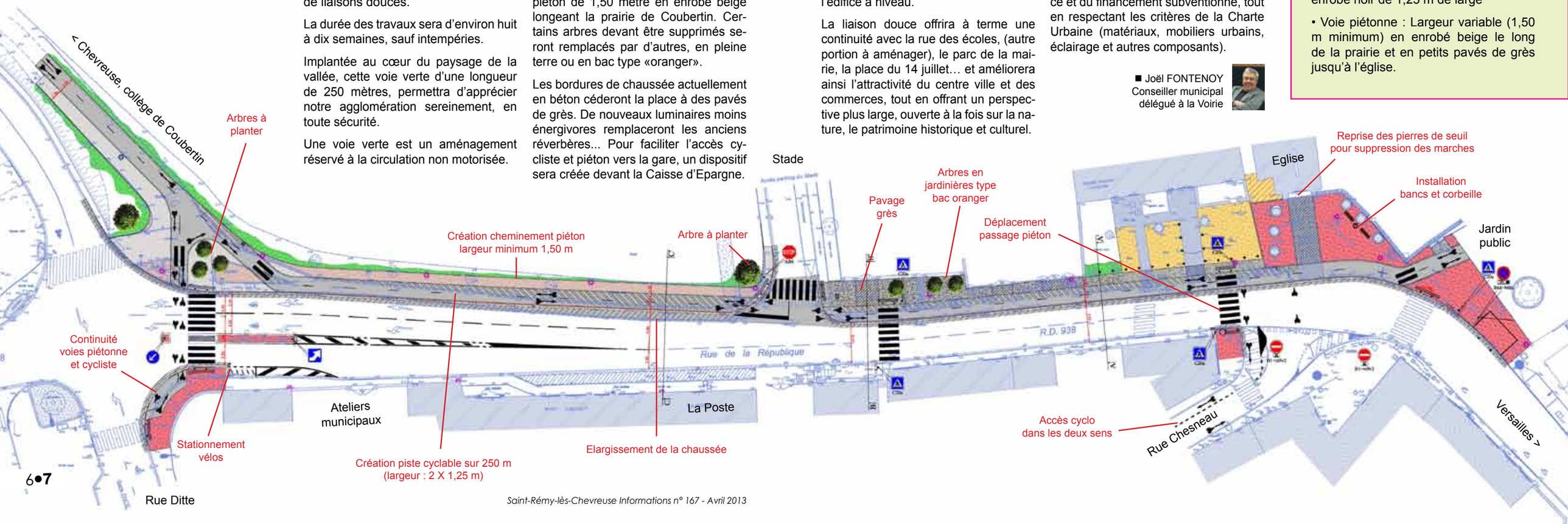

Le Relais Assistantes Maternelles

Bienvenue à Katy Almeida, nouvelle responsable

Katy ALMEIDA a pris ses fonctions au poste de responsable du RAM le 1er mars dernier et nous sommes heureux de l'accueillir parmi les membres de notre Service « petite enfance ».

Infirmière puéricultrice et forte d'une expérience réussie au sein de différentes structures accueillant de jeunes enfants, elle a les compétences pour diriger et animer ce service.

Nous souhaitons beaucoup de succès à Katy pour la réalisation de sa nouvelle mission. Nous profitons de son arrivée pour vous rappeler le rôle d'un Relais d'Assistantes Maternelles :

Le RAM est un service municipal gratuit au service des parents, futurs parents, et des assistantes maternelles agréées, ou auxiliaires parentales employées par des particuliers.

Pour vous parents

Le Relais est, avant tout, un lieu où vous pouvez parler de votre enfant avec une personne compétente et attentive. Elle peut, en fonction de vos choix, vous orienter vers le mode de garde le mieux adapté pour l'épanouissement de votre enfant et vous informer sur l'agrément et les disponibilités des assistantes maternelles libérales installées sur la ville.

Sur rendez-vous, la responsable du RAM peut répondre aux questions concernant l'embauche, l'établissement et la gestion du contrat de travail d'une assistante maternelle agréée.

Vous êtes informés de la tarification à respecter ainsi que des prestations pouvant être allouées par la Caisse d'Allocations Familiale. Votre interlocutrice peut également assurer la médiation en cas de difficultés relationnelles avec l'assistante maternelle.

Pour les assistantes maternelles

Katy ALMEIDA renseigne les professionnelles de la petite enfance, ainsi que les candidats à l'agrément sur les obligations et l'accès aux droits de ce secteur, la convention collective et le contrat de travail.

La structure leur apporte aussi un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne.

En collaboration avec notre psychologue, la responsable anime des réunions thématiques, des temps d'échanges sur leurs expériences et dispense des conseils éducatifs.

Pour les enfants

L'animatrice organise des temps collectifs de jeux pour les jeunes enfants avec leur assistante maternelle ou le parent. Ces ateliers d'animations proposés les mardis, jeudis et vendredis matins constituent des temps d'éveil, dans un lieu sécurisant et adapté, et permettent aux enfants habitués à un accueil familial et individuel de découvrir la collectivité.

La Caisse d'Allocations Familiales participe au financement de la structure en versant à la collectivité une aide financière destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement.

Vous pouvez consulter la liste des assistances maternelles libérales sur le site de la ville www.ville-st-remy-chevreuse.fr ou sur www.mon-enfant.fr

■ Martine SIMIOT
Adjointe aux affaires familiales et sociales

Infos pratiques :

Relais Assistantes Maternelles

Téléphone : 01 30 52 23 17

E.mail : ram-stremy@orange.fr

Adresse : au centre de loisirs Pierre de Coubertin, parking du stade ou au centre de loisirs du groupe scolaire Jacques Liauzun, rue de la Clairière à Beauplan.

Horaires : ateliers d'éveil avec les enfants : mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30 inscriptions préalables.

Les rythmes scolaires à Saint-Rémy

Vers un report de la réforme en 2014

La modification des rythmes scolaires décidée par le ministre de l'Education nationale, impose de mieux répartir les temps d'apprentissage tout au long de la semaine d'école et d'élargir de façon significative la place des activités culturelles, artistiques et sportives dans la journée des enfants. En allégeant le temps des apprentissages quotidiens, on respecte mieux leurs rythmes et on favorise la réussite scolaire.

L'école française cumule deux contradictions : proposer une journée de classe la plus longue d'Europe associée au plus faible nombre de jours d'école dans l'année. Rien de surprenant, dans ces conditions, que notre système éducatif devienne de plus en plus inégalitaire et moins favorable à la réussite de tous*.

Concertations, sondage, groupes de travail

Nous sommes conscients des conséquences importantes que cette réforme peut engendrer dans l'organisation du travail des enseignants et des associations, ainsi que dans la vie quotidienne des familles.

C'est pourquoi avant de prendre la décision de l'appliquer en septembre 2013 ou en 2014, nous avons créé un comité chargé de piloter ce dossier complexe.

Dès le mois de février, nous avons engagé une large concertation afin d'associer à notre réflexion, l'ensemble des acteurs concernés : enseignants, représentants des parents d'élèves, contrat de ville-enfant, associations sportives et culturelles, personnels chargés de mettre en application la réforme.

Un questionnaire portant sur les aménagements possibles de la journée de l'enfant, dans le cadre d'une évolution des rythmes scolaires a été adressé aux familles. Il était également accessible sur le site internet de la ville.

Le service scolaire a reçu 227 réponses, soit presque 50 % de participation à ce sondage.

* L'enquête PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire) publiée le 11/12/2012, classe ainsi la France en dessous de la moyenne européenne

Un premier bilan fait apparaître :

- 19 % ne veulent pas de changement de la semaine scolaire
- 30 % souhaitent voir la réforme appliquée dès septembre 2013
- 33 % souhaitent voir la réforme appliquée en septembre 2014
- 18 % n'expriment pas de choix

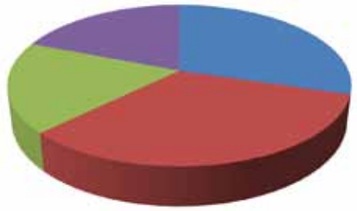

- 57 % estiment être peu informés de cette réforme de l'Education Nationale
- 83 % préfèrent que la 1/2 journée supplémentaire soit le mercredi matin
- 76 % de parents sont intéressés par la mise en place d'activités péri éducatives
- 60 % souhaitent un service de restauration le mercredi midi après la classe
- 43 % souhaitent pouvoir bénéficier du centre de loisirs le mercredi après-midi
- 89 % veulent conserver le service des études surveillées.

Aussi, **nous souhaitons un report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée de septembre 2014**, compte tenu des nombreux avis recueillis dans toutes les réunions d'informations et d'échanges que nous avons menées, des réponses au sondage, du calendrier qui nous est imposé et des moyens financiers et humains à mobiliser.

Pour préparer cette échéance, des groupes de travail thématiques se réuniront pour approfondir, réfléchir et faire des propositions sur les différents points évoqués par le questionnaire.

L'objectif poursuivi est d'accompagner, avec le meilleur consensus possible, la municipalité dans la mise en œuvre de la réforme et l'élaboration du projet Educatif Territorial en gardant toujours comme axe prioritaire l'intérêt de l'enfant.

■ Claudine ROBIC
Adjointe aux affaires scolaires

Le décret n° 2013-77 paru le 26 janvier 2013 au Journal Officiel fixe les modalités de cette modification :

- **Elle concerne les écoles maternelles et élémentaires.**
- **Elle entrera en vigueur au début de l'année scolaire 2013 mais chaque Maire peut solliciter, au plus tard le 31 mars 2013, le report de la réforme pour sa commune à la rentrée suivante, soit en septembre 2014.**
- **Les élèves bénéficieront toujours de 24 heures d'enseignement comme actuellement, mais désormais réparties sur neuf journées et demie de classe, les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi. Le nombre de semaines d'enseignement ne change pas, il reste à 36 annuellement.**
- **L'enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin peut être décidé par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale dans le cadre d'une dérogation justifiée par les particularités du projet éducatif territorial.**
- **La durée des cours ne pourra pas excéder 5h30 par jour et 3h30 pour le mercredi matin.**
- **La pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h30. (Toutefois pour Saint-Rémy cette pause sera obligatoirement de 2 heures au minimum en raison de l'organisation de 2 services successifs de restauration scolaire).**
- **Un projet éducatif territorial pourra être élaboré conjointement par la collectivité, les services de l'Etat et les partenaires intéressés.**

A l'Espace Jeunes

CANARDO le célèbre rappeur bien connu des jeunes, est venu rendre une visite surprise à «La Noria» et se prêter au jeu des dédicaces et des photos personnalisées.

A l'initiative de l'équipe d'animation, le frère de LA FOUINE a accepté de faire le déplacement à Saint-Rémy le 13 mars, pour le plus grand plaisir de ses jeunes fans.

Il s'est montré très disponible et a même improvisé au micro dans le studio de répétition de l'Espace Jeunes.

Au Centre de loisirs

ALEX a vécu sa jeunesse à Saint-Rémy. Il a même été animateur au centre de loisirs il y a quelques années... depuis, il s'est lancé dans la musique avec talent et vient de sortir son premier single «Carpe Diem» qui totalise déjà plus de 100 000 vus sur facebook. Le 15 mars dernier, il est venu chanter avec les enfants du Centre de Loisirs et partager avec eux cette gaieté contagieuse et généreuse qui le caractérise. Devant son succès, la société de production EMI vient de signer avec lui un contrat pour l'enregistrement d'une dizaine de titres. A suivre...

Durant la deuxième semaine des vacances d'hiver et devant le succès rencontré les années précédentes, le centre de loisirs a organisé pour la troisième fois un stage de cirque pour les enfants d'âge primaire, sous la bienveillance de Thibault, un animateur spécialisé dans cette discipline. Quatorze enfants se sont initiés aux bases de cet art ludique et fédérateur.

Au programme : diabolo, acrobatie, rola-bola, assiettes chinoise, boule d'équilibre, jonglage et encore bien d'autres disciplines présentées lors d'un spectacle créé par les enfants en fin de stage.

Enfance, jeunesse

La Noria

Les jeunes font leur cinéma !

Pendant les vacances d'hiver, malgré la neige, les jeunes de la Noria ont tourné un court-métrage intitulé *«Un regard jeune sur la ville»*.

Ce petit film a vu le jour dans le cadre du projet pédagogique *«Acteur dans sa vie, acteur dans sa ville»*. Le service jeunesse avait déjà réalisé trois vidéos, et cette fois l'idée des adolescents est de montrer que Saint-Rémy est une ville qui bouge.

C'est l'histoire de jeunes qui se promènent en ville et découvrent les différents aspects de la commune. A chaque étape de leur périple, ils sont mis en scène dans la discipline de leur choix (skate, musique, hip-hop, jonglage...). Au final ils se sont ensuite retrouvés à La Noria, pôle central de la jeunesse saint-rémoise, pour faire le montage de leur création artistique qui sera diffusée lors du spectacle de danse à l'Espace Jean-Racine, le 28 juin 2013. Il sera également disponible sur le site internet de la Ville. Le prochain projet sera la réalisation d'une autre vidéo présentant les activités du mois de juillet sous la forme d'un «JT». ■ CJ

Les bronzés font du ski

Noria et centre de Loisirs à Serre-Chevalier

Du 2 au 9 mars dernier, le centre de loisirs et l'Espace jeunes *« la Noria »* organisaient un séjour aux sports d'hiver dans la célèbre station de Serre-Chevalier, au cœur des Hautes-Alpes.

Ainsi, 16 St-Rémois âgés de 9 à 16 ans, accompagnés par trois animateurs ont pu goûter au plaisir du ski, dans une très bonne ambiance.

Répartis en plusieurs groupes selon leur niveau, ces jeunes ont pu progresser sans appréhension. Les quelques novices étaient quant à eux très fiers d'avoir acquis les bases du ski en fin de semaine.

Logé au cœur d'un village typiquement savoyard, notre petit groupe a profité d'un accueil chaleureux et d'un service de restauration de qualité. Après des journées bien chargées, nos jeunes champions se retrouvaient pour partager, jouer, chanter autour de veillées à thèmes. C'est avec des souvenirs plein la tête que tout ce petit monde est rentré à Saint-Rémy, en se faisant la promesse de revivre cette belle aventure l'année prochaine.

■ Pascal LEMONNIER, Centre de Loisirs

Portraits

Le rallye Aïcha des Gazelles

Françoise SUEL, sur les traces de St-Exupéry

Françoise SUEL habite Saint-Rémy depuis 2001. Employée par La Poste, elle a participé du 21 au 28 mars 2013, à la 22e édition du Rallye Aïcha des Gazelles dans le désert Marocain avec Geneviève BRECHAT, comme coéquipière.

Ce raid tout terrain, autos, motos, quads et camions, est réservé aux femmes.

Bien que plus courte que le célèbre Paris-Dakar, cette course n'en n'est pas moins difficile car les concurrentes ne disposent pour s'orienter que de cartes et boussoles. Elles ne bénéficient d'aucune assistance technologique à la navigation de type GPS.

Pour intégrer cette compétition, Françoise a subit une rigoureuse sélection. 569 collaboratrices ont présenté leur candidature à la direction de la Poste pour seulement douze places, soient six équipes de deux concurrentes.

Françoise figurait au volant du véhicule 4X4 de l'équipage 314. Avant son départ, elle a suivi une formation de pilotage et d'orientation. Durant cette course La Poste s'est associée à deux ONG marocaines pour distribuer du matériel scolaire à des écoles en zone rurale.

A l'heure du bouclage, nous ne connaissons pas encore les résultats de cette course qui vient tout juste de s'achever.

Nous présenterons dans notre prochain numéro, les impressions de Françoise SUEL qui nous fera partager cette aventure humaine extraordinaire. ■ CJ / PB

Héloïse Andry

De retour de Laponie

Dans notre précédent journal, nous vous présentions cette jeune étudiante à l'école vétérinaire d'Alfort, qui n'a pas eu froid aux yeux en choisissant de faire un stage de trois semaines en Laponie pour s'occuper d'une meute de 50 chiens de traîneaux courant février. Comme annoncé, elle nous livre ici ses impressions «à chaud».

«Au cours de mon stage au parc aventure «Arktika» situé près d'Ivalo en Finlande, j'ai pu m'occuper de chiens très rares originaires de Sibérie aux performances exceptionnelles. J'avais en charge de les nourrir quotidiennement avec des soupes agrémentées de viande de renne ou de croquettes, indispensables à leur hydratation et à leur équilibre alimentaire que je devais surveiller scrupuleusement. A l'approche de la nourriture, les chiens devaient rester assis et silencieux avant d'être autorisés à manger. Ce cérémonial très rigoureux est indispensable avec un si grand nombre de chiens.

J'étais également chargée de l'entretien de leur épaisse fourrure en les brossant régulièrement, de la préparation des attelages pour ceux qui partaient en raid, de mesurer leur rythme cardiaque au retour des expéditions... mais ce que je préférais, c'était de les sortir en forêt ou sur le lac gelé avoisinant pour qu'ils fassent de l'exercice dans un cadre merveilleux.

J'ai, bien entendu, participé à la vie du camp dans des conditions parfois extrêmes, jusqu'à - 30° C : déneiger les toits, couper du bois, contribuer aux tâches ménagères, accueillir les clients et préparer leurs habitations. Pour ma part, j'étais logée avec trois autres stagiaires dans une yourte avec, vous l'imaginez, une intimité et un espace de vie limités. L'eau prélevée dans le lac était rationnée : nous n'avions droit qu'à une douche par semaine au sauna traditionnel avec vapeur à 90° et aller retour dans le lac gelé. Je garde un très bon souvenir de cette aventure, de mon initiation au traîneau et des superbes paysages. Le plus difficile aura été de me séparer des chiens auxquels je m'étais beaucoup attachée». ■ PB

Saint-Rémy Judo Club

50 ans de passion

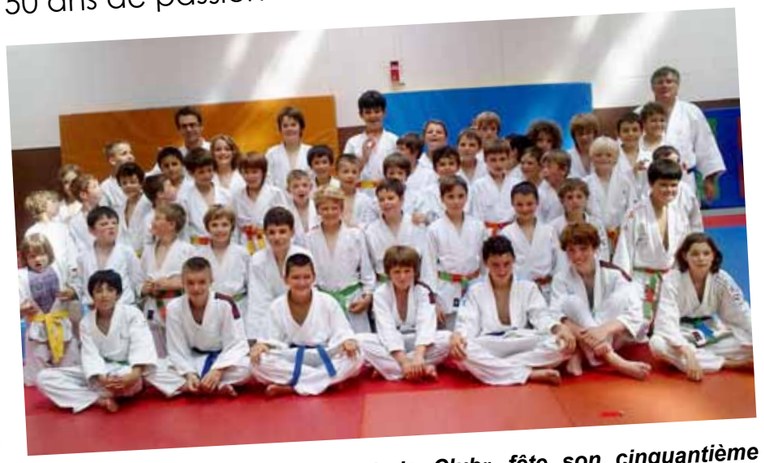

Epreuve en cire de la médaille en cours de fabrication à la fonderie de Coubertin

Cette année, le «Saint-Rémy Judo Club» fête son cinquantième anniversaire. Pour célébrer cet événement, ses dirigeants ont fait réaliser une médaille commémorative par la fondation de Coubertin... l'occasion également de revenir sur 50 ans d'histoire :

C'est en 1962 qu'a été créé le «Saint-Rémy Judo club», alors section du Saint-Rémy Athlétic Club (SRAC). La salle était alors située place du 14 juillet, au dessus du café *« le village »* tenu par M. et Mme CLERY.

Les fondateurs du club étaient MM. THIENARD, président, et ARNAUD, vice-président, tous deux cadres à Electricité de France.

MM. NOBLANC et FERTAT en étaient les premiers enseignants. Guy HOUGET enseigna lui aussi pendant une vingtaine d'année au club, puis passa le relais à son fils Marc, pour se consacrer à la présidence de l'association.

Marc HOUGET a été vice-champion d'Europe 1980, finaliste du tournois de la ville de Paris en 1984 et vice-champion de France en 1986.

Jean-Luc et Danièle ROUGÉ, deux élèves de Guy HOUGET, en ont également été professeurs. Jean-Luc fut le 1er Champion du Monde Français à battre les maîtres Japonais. Guy LAURENT professeur d'EPS à l'université d'Orsay est venu par la suite renforcer l'équipe des enseignants.

Si le club a toujours été dynamique, c'est aussi en partie grâce à tous les présidents qui s'y sont succédés : Jacques CYBULSKI, Michel FOUCHE, Claude CHEF, Claude PREVOT, Georges FAMERY, Dominique CORDELLE et Christian BERTAUD.

En outre, plusieurs partenaires dont Philippe LE NAY et Dominique BAVOIL, ont contribué au développement du club en tant que sponsors.

En 1998, la création du DOJO 78 a permis la mise en commun des moyens pour donner un nouvel élan à la pratique du judo en compétition. Désormais les compétiteurs de Saint-Rémy combattent sous les mêmes couleurs que ceux de Chevreuse pour concurrencer les plus gros clubs des Yvelines.

Toutefois, le Saint-Rémy Judo Club possède toujours son école de formation pour les plus jeunes, et reste ainsi fidèle à l'esprit de ses fondateurs.

C'est aussi grâce à la salle spécifique, mise à la disposition de notre club au gymnase, qu'une ambiance judo s'est créée et se perpétue depuis 50 ans.

Nous remercions ici de leur soutien, tous les maires et leurs adjoints au sport qui se sont succédés.

Ces bases solides permettent à notre club d'envisager sereinement la poursuite de son histoire, avec la perspective de se voir attribuer une salle dédiée dans le cadre du projet de futur complexe sportif. ■ MH/DB

Le Trail des Lavoirs

de la Vallée de Chevreuse

L'association chevrotine *« La Route des 4 Châteaux »* organisera le dimanche 21 avril 2013 sa 3e édition du Trail des Lavoirs au départ du parc des sports de Chevreuse.

Fort du succès rencontré lors des deux éditions précédentes de 2009 et 2010, et après deux années de réflexion, le Trail des Lavoirs revient avec une formule totalement inédite !

Son ambition est de faire découvrir la Vallée de Chevreuse dans la pure tradition de la pratique trail, avec des dénivelés importants. Cette course à pied permettra de profiter des paysages insolites et naturels de notre belle région, dans le respect strict de l'environnement, et avec un état d'esprit sportif, convivial et solidaire.

Quatre courses «Nature» distinctes sont proposées : 29, 32 ou 64 km, et une course relais de 64 km. Ainsi, trois boucles emprunteront les sentiers escarpés de la Vallée de Chevreuse.

Le Trail des Lavoirs devrait accueillir environ 800 participants. Nous comptons faire de cet évènement un moment festif où chacun, sportifs, spectateurs, pourra profiter pleinement des différentes animations qui seront proposées (course enfants, structure gonflable, mur d'escalade, espace restauration). Plus d'information sur www.traildeslavoirs.com.

■ Jérôme CUDELOU et Emmanuel VIOSSAT, organisateurs

Sport et nature

en Ile-de-France

M. Robert GIL, habitant du quartier de Beauplan, est le nouveau président de cette association créée en 1994 par deux parisiennes, dans le but de faire découvrir la campagne d'Ile-de-France très souvent méconnue. Il en a fait officiellement transférer le siège à son domicile saint-rémois depuis le 5 février 2013.

L'association organise des randonnées à la journée avec un rythme de marche dynamique (mais pas intensif) sur des distances de 20 à 35 km, tous les dimanches.

Elle propose aussi des week-ends et parfois des séjours de 3 à 4 jours, principalement en France. A l'heure du pique-nique chacun contribue au repas en mettant en commun sa recette gourmande. Actuellement, 110 à 140 adhérents composent cette association, avec une moyenne d'âge de 35 à 45 ans, mais bien entendu, toute personne plus jeune ou plus âgée est la bienvenue.

Le bureau est constitué de sept guides, dont deux féminins, et huit membres administratifs. Chaque année, à l'occasion de l'assemblée générale, l'association se regroupe lors d'un grand pique-nique et d'une soirée festive.

L'adhésion est de 25 € valable un an à partir de la date d'inscription. Elle permet de participer librement à l'ensemble des randonnées à la journée. Pour obtenir le programme des sorties, il suffit de s'inscrire sur la liste de diffusion disponible sur le site internet : www.sportetnature.org

■ Robert GIL, 52 chemin de la Chapelle à Saint-Rémy-lès-Chevreuse - Tél. 06 10 58 41 71

MDB

Mieux se Déplacer à Bicyclette

Rendez-vous à 10h devant la gare du RER de St-Rémy le dimanche 7 avril 2013

Dans le cadre de la semaine du développement durable qui aura lieu du 1er au 7 avril 2013, MDB organise une balade-loisir et familiale d'une douzaine de kilomètres.

Etapes de découverte : Réserve naturelle régionale «Val et Côteau de Saint-Rémy», berges de l'Yvette, Lycée de la Vallée de Chevreuse, bassin de retenue de Coupières à Gif-sur-Yvette...

Pour faciliter l'organisation, il est préférable de s'inscrire auprès de Dominique Ducout (ducoutd@yahoo.fr).

Thés dansants

A l'Espace Jean Racine

- Mardi 23 avril 2013
avec Gilles TOURNIER
Participation : 12 €

CCAS ✆ 01 30 47 48 40

Ciné-Seniors

A l'Espace Jean Racine

«La couleur des sentiments »

Mardi 9 avril à 14h30

Film de Tate Taylor (2011) avec Emma Stone et Jessica Chastain Participation : 3 € (sur place).

Séance suivante : mardi 14 mai.

Sorties de l'âge d'or

Association Chevreuse

- Jeudi 11 avril : « Sur les pas de Van Gogh » à Auvers-sur-Oise

- Mardi 16 et mercredi 17 avril : Visite du Mémorial Charles De Gaulle, à Colombey-les-deux-Eglises, du Vieux Troyes avec le musée de la bonneterie

- Mercredi 15 mai : Découverte du château de Fontainebleau rénové,

- Mercredi 26 juin : Musée de la Nacre et Abbaye de Royaumont.

Tarifs, renseignements et inscriptions dans la limite des places disponibles : Gérardine Bredelet ✆ 01 30 52 35 72

Sortie proposée par le CCAS

> le 24 avril : Promenade architurale à la cité-jardin de Suresnes

Présentation d'un grand projet d'urbanisme mis en œuvre à l'initiative d'Henri SELLIER, entre 1921 et 1939 : 2 500 logements collectifs et individuels construits avant-guerre pour assurer le confort, l'hygiène mais aussi un cadre de vie avec des écoles, crèches, dispensaire, maison pour personnes âgées, foyer pour célibataires, lieux de culte, théâtre et beaucoup de jardins.

Au cours de cette sortie, une collation sera offerte par le CCAS.

Participation : 15 € transport compris - **Renseignements :** CCAS au 01 30 47 48 40

Voyage annuel

Enquête sur vos vacances

Nous remercions les nombreux Saint-Rémois qui ont participé à l'enquête. Le dépouillement des questionnaires sera réalisé à la fin du mois de mars.

Lors du prochain journal municipal, nous vous communiquerons les résultats de vos réponses et vous proposerons une offre de voyage conçue en fonction de la majorité de vos souhaits.

Conférence

Dormir quand on a plus 20 ans !

Lundi 15 avril 2013 à 14h30
à l'Espace Jean Racine

Pour comprendre et vous donner des conseils sur les mécanismes du sommeil et ses troubles. Organisée par le CCAS en partenariat avec le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA) et animée par le Dr Claire COLAS DES FRANCS, du laboratoire du sommeil à l'hôpital Antoine Béclère.

Déjeuner de printemps

> Jeudi 13 juin, à 12h, à la ferme du «Bout des prés» (Cernay)

Vous avez été nombreux à apprécier le déjeuner organisé pour vous en 2012 à l'approche de l'été. Le CCAS renouvelle son initiative en vous proposant un repas généreux, dans la bonne humeur, avec animation dansante.

Nous prévoyons un accompagnement en car pour les personnes ne disposant pas de véhicule (trois points de rendez-vous : Ecole Jean Moulin, gare RER et à l'arrêt de bus devant la BNP en centre ville).

Nous vous attendons très nombreux !

Participation : 20 €. Renseignements et inscriptions auprès de Catherine DEHEEGER ou Carole COHEN ✆ 01 30 47 48 40

Ateliers d'écriture de St-Rémy

Participation au 13e salon du livre de la Vallée

> Les 11, 12 et 13 avril 2013

Espace Fernand Léger,
Chemin des Regains à Chevreuse.

L'atelier d'écriture littéraire *« Rencontre Autour des Mots»* animé par Marie-Agnès VALENTINI et l'atelier *«Prête-moi ta Plume»* animé bénévolement par Micheline TRAMONI réunissent au cours de leurs rencontres bimensuelles des Saint-Rémois passionnés d'écriture.

Ils vous invitent, au fil du Salon du Livre, cette année sur le thème de *« l'étrange »,* à découvrir leurs écrits et partager leurs modes d'expression, où se mêlent, pour votre plus grand plaisir, poésie, humour, humeur, joie et nostalgie. Inscrivez-vous nombreux à l'accueil de leur stand pour de courtes séquences étonnantes.

Si vous souhaitez mieux connaître ces ateliers d'écriture qui se tiennent deux fois par mois au 29 rue de la République, vous pouvez consulter :

- La page annuaire du site de la Mairie : www.ville-st-remy-chevreuse.fr
- Le site de l'atelier « Prête-moi ta plume » : http://pretemoi.taplume.fr

La nouvelle carte de transports Améthyste

A compter du 1er juillet 2013, un nouveau titre de transport appelé AMETHYSTE permettra d'utiliser les transports en commun, à la fois ferrés et routiers, en remplacement progressif des anciens titres «Améthyste gratuité», «Améthyste demi-tarif» et «Rubis» qui restent cependant en circulation jusqu'à leur date d'échéance de validité. Créée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), cette carte sera disponible uniquement sur passe Navigo (carte à puce sans contact). C'est un forfait de transport financé par le Conseil Général des Yvelines pour vous permettre, sous certaines conditions, de voyager gratuitement sur tout le réseau de transport d'Ile-de-France (métro, RER, bus, tramway, train, Orlybus, Roissybus, Noctilien...)

Il permet un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil Général. Validité 12 mois.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes suivantes non imposables sur le revenu net et n'exerçant aucune activité professionnelle :

Zones 3 à 5 :

> Les personnes âgées à partir de 65 ans.

> Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaire de l'allocation adulte handicapée (AAH) ou d'une pension d'invalidité 2e catégorie.

> Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaire de la carte d'invalidité.

Zones 1 à 5 :

> Les anciens combattants et veuves de guerre à partir de 65 ans.

> Les anciens combattants à partir de 65 détenteur d'une carte de priorité d'invalidité de l'ONAC.

A noter : Les anciens combattants et veuves de guerre imposables n'exerçant pas d'activité professionnelle peuvent en bénéficier au prix de 60 € (zones 1 à 5) ou 30 € (zones 3 à 5).

✆ **09 69 39 66 66 ou sur www.navigo.fr**

En bref...

Cour de l'hôtel de ville

Comme indiqué dans notre précédente publication, d'importants travaux de rénovation de la cour d'honneur de la mairie ont débutés récemment. Le chantier avance vite, mais il y a des temps incompressibles de séchage et la fin des travaux est prévue pour début mai. L'accès aux services administratifs de la mairie s'en trouve perturbé et nous vous conseillons de stationner votre véhicule sur le parking du Prieuré situé en contre-bas du parc de l'hôtel-de-ville et de suivre le fléchage du parcours piéton. Nous vous remercions de votre compréhension.

Le frelon asiatique

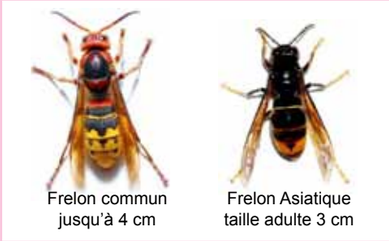
Frelon commun jusqu'à 4 cm
Frelon Asiatique taille adulte 3 cm

Cet insecte qui peut devenir envahissant, présente quelques risques pour l'homme. Il est surtout très dangereux pour nos abeilles car il s'attaque aux ruches et décime les colonies.

Environ 500 individus ont été récemment, piégés au Essarts-le-Roi et un nid a été détruit à Jouy-en-Josas. A Saint-Rémy une «fondatrice» a été prise, route de Limours, quartier de Moc-Souris.

Il est envisagé en association avec les apiculteurs et le Parc naturel régional, de vous expliquer au cours d'une rencontre, comment les reconnaître et les piéger. Nous espérons votre participation active.

■ J-Jacques MENIEUX, délégué à l'environnement

Avancer et réussir ensemble

Voilà maintenant 5 ans que les différentes composantes de l'opposition municipale n'ont, à quelques nuances près, qu'une seule ligne de conduite : la critique systématique, sans propositions contradictoires, de tout projet conduit par la majorité, soit à son initiative, soit en application des lois nationales.

Mais, pouvait-on espérer un autre comportement ? Oui, naïvement peut-être, car il est raisonnable de penser que, du moins sur certains sujets, l'intérêt général de la commune puisse l'emporter sur les rancoeurs, les blocages idéologiques, voire les ambitions personnelles.

S'opposer, c'est aussi opposer à une opinion son opinion afin de les confronter l'une à l'autre, dans un débat ouvert et constructif.

Encore faut-il pour cela s'en donner la peine et les moyens par une argumentation sérieuse fondée sur une vraie connaissance des dossiers qui, rappelons-le, sont à la disposition de tous les Conseillers municipaux.

De plus, les élus majoritaires en charge des dossiers à travers leurs délégations se sont toujours proposés d'informer, d'expliquer et bien sûr, d'écouter si la demande leur en était faite.

Par ailleurs, des commissions élargies à l'ensemble du Conseil municipal se réunissent régulièrement sur des sujets particuliers, notamment l'urbanisme, afin que chacun se prononce en connaissance de cause. Mais, sans une volonté partagée de contribuer utilement à la vie de la commune, les tentatives de dialogue restent vaines.

Nous le regrettons sincèrement et présageons que ce n'est pas en cette dernière année de mandat que l'on verra disparaître les procès d'intention et les déclarations de circonstances.

Quoiqu'il en soit, les élus «d'Avancer et Réussir Ensemble» continuent - et continueront - de travailler avec la détermination qui a toujours été la leur et qui permet ainsi, en ce début de printemps, les premières réalisations de la Charte urbaine et la réhabilitation de l'hôtel-de-ville.

Les élus de la majorité
«Avancer et réussir ensemble»

Agir autrement pour Saint-Rémy

Comme tous les ans, nous voilà dans la période du budget : on nous présente les comptes, puis les projets tout ficelés du groupe majoritaire. Nous ne pouvons cautionner ce mode de fonctionnement ni les orientations vers une politique de la commune contre laquelle bon nombre de Saint-Rémois s'insurgent. Dernier budget avant les élections municipales, il s'agit de mettre en œuvre quelques actions pouvant faire croire à un dynamisme, inexistant.

En effet, le bilan du mandat, comparé aux promesses de la campagne précédente, est parlant pour tout le monde ! Un gymnase, pourtant nécessaire et urgent, dont le projet coûte tellement cher qu'il ressemble à un gouffre pour nos finances. Des équipements, certes « retapés » pendant le mandat, mais toujours sans construction neuve et durable pour accueillir les services de qualité qui sont fournis néanmoins (centre de loisirs, MLC, école de musique …). Des terrains acquis par la ville depuis plusieurs années, qui vont être vendus à des promoteurs pour un projet sans l'avis des habitants !

Parlons donc de démocratie : quels ont été les moyens mis en œuvre pour consulter les citoyens, sur les projets qui engagent le mode de vie à Saint-Rémy pour les années à venir ? Quels débats, après partage des informations avec les élus représentant tous les courants de pensée, ont-ils permis un choix « éclairé » ? Pourquoi n'avons nous pas un droit de libre-expression sur le site de la ville, comme cela existe ailleurs (Palaiseau, Orsay) ?

L'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales stipule : « Le site internet de la commune, qui présente notamment les actions accomplies ou futures et la gestion de celle-ci, doit être regardé, eu égard à son contenu, comme constituant un bulletin d'information générale. Un espace d'expression doit ainsi y être réservé aux conseillers municipaux d'opposition et cet espace ne saurait être confondu avec celui prévu dans le magazine au seul motif que ce dernier peut être consulté sur le site internet. »

Nous sommes toutefois contents que le tronçon de piste cyclable que nous réclamons depuis le début du mandat, voit enfin le jour ! On nous répondait sans cesse que cela allait être fait, que ce n'était pas difficile ni onéreux. Une amélioration bien visible … Vive les fins de mandat !

Agir Autrement pour St-Rémy : M. Schwartz Grangier, A. Vanherpen, D. Ducout, A. Guelf, J-P Hermine - www.agir78470.fr

Vivement Demain à Saint-Rémy

Saint Rémy ville du vide. En quête d'un centre ville annoncé… Casser la ville, libérer les berges de rivières, enfin! ... mais pour FAIRE QUOI ? De l'immeuble et des parkings au bord de l'Yvette.

Est-ce cela être élu pour construire la ville de demain? Vous jugerez quand le béton montera, comme rue Cheneau ou pour la poste, du mauvais faux traditionnel, aucune plantation entre bâti et espace public, un massacre du paysage urbain et de l'âme de notre ville ouverte et verte.

Une maison s'est envolée au bord de l'Yvette. Sophie commente les photos sur notre site : « Quelle désolation quand j'ai vu samedi la démolition de cette maison que j'ai toujours connue depuis mon enfance et quand je vois ce qu'ils vont mettre à la place cela me désole et me révolte »

Yves précise : « Même sur les panneaux ça ne ressemble à rien. Le centre bourg en chute libre ... »

Vide de vision, vide de sens, vide d'architecture, vide de cohérence urbaine.Vide de projets partagés et vide de joie de vivre en ville.

Parcelle privée, ils vous diront, on ne peut rien faire ! FAUX, on peut dessiner, préempter, donner les règles qui permettent de construire la ville de tous, ne pas accepter la médiocrité de projets « rentables » pour les promoteurs, grâce à des modifications du PLU qui augmentent la constructibilité initialement permise au détriment d'un trottoir correct, au moins.

D'une ville jardin au bord de l'Yvette, voilà la ville immeuble qui pousse dans un vide de réflexion globale. Incohérence, opportunisme privé, bien loin de l'intérêt général et de la logique de ce qui se fait aujourd'hui, quand on le veut, et avec la participation des habitants.

La présence de la nature en ville s'est aujourd'hui imposée comme un facteur clé dans l'évaluation de la qualité de vie urbaine. La présence des arbres, leur position, leur composition avec les autres éléments de l'espace public, les ouvertures de perspectives au lieu de les boucher, les cheminements qui suivent les cours d'eau et facilitent les déplacements à pied ou en vélo tout en favorisant la biodiversité…

La forte demande des populations pour des espaces de vie de qualité qui tiennent compte des attentes et des usages a incité les responsables locaux à engager des politiques urbaines plus tournées vers les éléments naturels, humains, et paysagers.

A Saint Rémy, au sein du PNR, NON…

Hervé Mauclère Vivement Demain

Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s)

Commerce et artisanat

Nous poursuivons notre rubrique «Commerce et artisanat» avec les deux auto-écoles installées sur la commune de Saint-Rémy. C'est une étape importante, dans la vie de chacun et plus particulièrement celle des jeunes, qui accèdent ainsi à l'autonomie et l'émancipation.

Néanmoins, une fois le permis de conduire en poche, nous ne saurions que trop leur recommander la plus grande prudence, tant pour leur sécurité que celle des autres usagers de la route.

Rappelons que tout nouveau conducteur est soumis, depuis janvier 2004, au permis probatoire qui bénéficie d'un total de 6 points la première année, progressivement majoré de 6 points supplémentaires au bout de trois ans si aucune infraction n'a été commise, deux ans pour les personnes ayant choisi l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des responsables des auto-écoles de la ville. ■ PB

Auto-école de la Mairie

7 passage Perron ✆ 01 30 52 09 38

L'auto-école de la Mairie est située à l'angle de l'avenue du Général Leclerc et du passage Perron. Depuis 1991, Marie et Catherine préparent les candidats à l'examen du code de la route et au permis de conduire B (20 heures minimum), du mardi au samedi de 9h à 20h. L'auto-école propose également la formation des jeunes conducteurs dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) dès 16 ans, ou de la conduite supervisée dès 18 ans. Egalement cours de remise à niveau ou de perfectionnement. Elle dispose de deux véhicules. Forfait code 190 € + 75 € présentation à l'examen. Conduite 40 € de l'heure + 85 € de présentation à l'examen. Bientôt sur internet : ae-lamairie-stremy.com

Ouverture du bureau : mardi et jeudi de 18h à 19h30.

Saint-Rémy Conduite

17 rue de la République ✆ 01 30 47 22 43 ou 06 07 37 60 81

Tout nouvellement installé face à l'église, Ludovic GOURG propose un nouveau procédé d'apprentissage du code de la route avec suivi global (480 questions sur clé USB) complémentaire au livre de code, et corrections personnalisées lors des cours. Conduite du lundi au vendredi de 7h à 15h et de 18h à 22h. Samedi de 7h à 20h. Forfait code : 220 €. Deux forfaits de préparation au permis B comprenent chacun l'évaluation obligatoire, 1 an de cours de code, prestations administratives, inscriptions aux examens, supports pédagogiques, mobi-permis et 20 leçons de conduite (1 390 €) ou 26 (1 670 €). Forfait Conduite accompagnée (AAC) : 1 670 €.

Ouverture du bureau : du lundi au vendredi de 15h à 19h et le samedi de 11h à 12h et de 14h à 16h.

Inscriptions rentrée 2013

Les parents dont les enfants sont nés en 2010 (rentrant en maternelle St-Exupéry ou Jacques Liauzun) et ceux nés en 2007 rentrant en CP (toutes écoles), doivent se présenter au service scolaire de la mairie munis des documents suivants :

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

■ Renseignements complémentaires : 01 30 47 48 49
Email : scolaire@ville-st-remy-chevreuse.fr

UFC Que Choisir communique

Depuis le 1er novembre 2012, l'étiquette de performance énergétique est obligatoire pour tout achat de pneus neufs.

Cet étiquetage fait suite à un règlement européen devant inciter les consommateurs à choisir des pneus plus performants, en particulier en matière de réduction de la consommation de carburant.

Il doit préciser trois types d'informations : la classe de performance en carburant (colonne de gauche), la classe d'adhérence sur sol mouillé (colonne de droite), le niveau sonore extérieur en décibels (partie basse de l'étiquette). L'état des pneus influent de 20 à 30 % sur la consommation des véhicules.

■ UFC Que Choisir : 5 impasse des Gendarmes - Versailles
✆ 01 39 53 23 69 - courriel : contact@ufc78rdv.org

Pharmacies de garde

Dates	Pharmacies	Adresse
Dim. 31 mars	Priker-Devi 01 30 52 69 54	Magny-les-Hameaux 1 Pl. du 19 mars 1962
Dim. 1er avril	Nadjahi 01 30 41 18 64	Rambouillet C. Com. Carrefour
Dim. 7 avril	Gerst 01 30 52 62 29	Magny-les-Hameaux 35 rte de Versailles
Dim. 14 avril	Modica / Serrel 01 30 52 15 82	Chevreuse 47 r. de la Div. Leclerc
Dim. 21 avril	Queinec 01 30 52 20 05	Saint-Rémy 15 av. Gl Leclerc
Dim. 28 avril	Yalicheff 01 30 52 52 86	Dampierre 13 Grande Rue
Mer. 1er mai	Berthe 01 34 83 30 00	Rambouillet 17 rue Gl de Gaulle
Dim. 5 mai	Arnault 01 30 47 32 87	Saint-Rémy C. Com. Beauplan
Les. 8-9 mai	Nadjahi 01 30 41 18 64	Rambouillet C. Com. Carrefour
Dim. 12 mai	Fillion 01 30 52 17 52	Chevreuse 6 rue Lalande
Les 19-20 mai	Priker-Devi 01 30 52 69 54	Magny-les-Hameaux 1 Pl. du 19 mars 1962
Dim. 26 mai	Dufailly / Herbin 01 30 52 05 77	Magny-les-Hameaux 23 rue V. Van Gogh
Dim. 2 juin	Modica / Serrel 01 30 52 15 82	Chevreuse 47 r. de la Div. Leclerc
Dim. 9 juin	Yalicheff 01 30 52 52 86	Dampierre 13 Grande Rue

Pour connaître les pharmacies assurant les gardes de nuit, contactez la gendarmerie : 01 30 52 15 48

Etat-Civil

Naissances

Février : Brieuc ROUSSEAU le 8, Alexandre BERNAUT le 10, Thomas U'REN le 13, Kiara SUZAN le 14, Kélyan LECLERCQ le 14, Melchior POUJADE le 15, Thiaba DIAGNE le 25 - **Mars :** Aglaé TSCHIRHART, le 16.

Mariage

Mars : Benoît BILLOIR et Maria SENECHAL le 16.

Décès

Février : Henri BONNET le 10, Maurice DESBOIS le 11, Jeanne CLOÎTRE le 15, Roger ORANGE le 21, Jean BOUHOT le 21, Brigitte HUTTER le 21, Claude BIZOUARD le 23, Arlette LIMET le 26, Julien WASIECZKO le 26, Maria VALLINO le 28 - **Mars :** Olga GRILLOT le 3, Suzanne PAGLIANO le 5, Maria FERNANDES-PEREIRA le 7, Pierre GRENET le 12, Simonne BERGER le 12, Thérèse FONTAINE le12, Guy GAULTIER le 12, Suzanne LAVIALLE le 16 Roland MAYET le 16, Marcelle FACY le 19.

Décès de Maurice DESBOIS

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Maurice DESBOIS survenu le 11 février dernier. Monsieur DESBOIS a été conseiller municipal de 1989 à 1995, puis 1er maire-adjoint au service technique de 1995 à 2001. Il était aussi membre de l'Amicale des Anciens Combattants de Saint-Rémy depuis 1985. Le Maire et l'équipe municipale s'associent à la douleur de ses proches.

Délivrance des passeports

La Préfecture des Yvelines vous informe que tout passeport non réclamé dans un délai de 3 mois ne peut techniquement plus être délivré à son destinataire et qu'il doit être détruit. En conséquence, si le demandeur dépasse ce délai, il devra déposer une nouvelle demande et s'acquitter des droits de timbres fiscaux qui s'élèvent à 86 €. Merci de votre compréhension.

Recensement militaire

Les jeunes de 16 ans, garçons et filles, doivent se faire recenser en mairie dans les 6 mois suivant leur anniversaire, munis de leur carte nationale d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile.

Objets encombrants

Prochaines collectes :

Secteur • les lundis

08 avril	09 septembre
06 mai	07 octobre
10 juin	11 novembre
08 juillet	09 décembre
05 août	

Secteurs A et B (situés au Nord de la RD 906)

Secteur • les mardis

09 avril	10 septembre
07 mai	08 octobre
11 juin	12 novembre
09 juillet	10 décembre
06 août	

Secteur C (situé au Sud de la RD 906)

Enquête publique

L'arrêté du Conseil Régional n° 13-15 porte ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF), **du 28 mars au 30 avril 2013 inclus**, sur l'ensemble du territoire régional.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture, dans les mairies des Yvelines suivantes : Versailles, Mantes-la-Jolie, Rambouillet et Saint-Germain-en-Laye.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et formuler ses observations par internet, sur le site www.enquetespubliques.iledefrance.fr/sdrif.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes désireuses de lui faire part directement de leurs observations lors de permanences (lieux et horaires exhaustifs sur le site internet pré-cité).

Le SDRIF est un projet d'aménagement et un document d'urbanisme qui a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de la Région Ile-de-France.

Il précise les moyens à mettre en oeuvre pour corriger les disparités sociales, spatiales et économiques de la région, coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles, afin d'assurer les conditions d'un développement durable.

Valorisation énergétique

Visite des nouvelles installations du SIOM

Avec la volonté de s'inscrire dans la démarche du Grenelle de l'environnement, notre Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SIOM) a engagé d'importants travaux. Ces chantiers permettront, dès cette année, de doubler la production de chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères mais aussi de produire de l'électricité dont le surplus sera revendu à EDF.

Grâce à ces travaux, le SIOM va baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) d'environ 1,2 millions d'euros dès 2013. Les élus du SIOM ont été invités à visiter l'évolution du chantier à la veille du redémarrage des fours.

Ce fut l'occasion pour Christophe JEANNE, Conseiller municipal saint-rémois nouvellement délégué pour la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) au SIOM, de découvrir les installations ultra-modernes. Vous désirez tout savoir sur la transformation de l'usine de valorisation énergétique, rendez-vous sur : www.siom-chantier.info ■ CJ

Evénementiel

Les temps forts

Salon et randonnées VTT

La Jean Racine

Samedi 13 et dimanche 14 avril 2013

Parking du stade

Organisée par le club de cyclotourisme *«Véloxygène»*

> Samedi et dimanche : Salon du VTT avec circuit de test, et le dimanche, grande animation encadrée avec air bag géant de 10h à 18h.

> Dimanche : Parcours VTT sportifs (jusqu'à 100 km) et à partir de 8h, deux randonnées familiales de 20 et 30 km seront proposées avec inscription sur place. Renseignements : http://veloxygene.free.fr

Avril

Jazz à toute heure

Espace Jean Racine

> Vendredi 5 avril à 20h30 :
«Blues Caravan», guitares et chant.

> Samedi 6 avril à 20h30 :
Jo HARMAN, une voix unique !

Billetterie : www.jazzatouteheure.com.
Toute la programmation du festival sur le livret en supplément de ce journal.

La Jean Racine

> Samedi 13 et dimanche 14 avril, parking du stade :
(Détails ci-dessus).

13e Salon du Livre de la Vallée de Chevreuse

Samedi 13 avril, de 10h à 19h
Gymnase Fernand Léger à Chevreuse
Animations, ateliers, démonstrations, expositions sur le thème de l'étrange, avec 50 auteurs et illustrateurs. Remise des prix Michel Tournier à 17h, en présence de Valérie PECRESSE. Entrée libre et gratuite. www.lirenval.com.

Don du sang

Dimanche 14 avril de 9h à 14h30
Espace Jean Racine

Conférence sur le sommeil

Lundi 15 avril à 14h30
Espace Jean Racine
«Dormir quand on n'a plus 20 ans» organisée par le CCAS en partenariat avec le CODERPA et animée par le Dr COLAS DES FRANCS de l'hôpital Béclère.

Expo-vente de fleurs

Samedi 20 et dimanche 21 avril, de 10h à 18h à la Ferme d'Aigrefoin
Organisée par l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail d'Aigrefoin.
Entrée libre. ✆ 01 30 52 89 89

Expo d'Art créatif

Samedi 20 et dimanche 21 avril, de 10h à 18h, Espace Jean Racine
Exposition des ateliers d'arts créatifs de l'association *«Accueil Rencontre Culture»*. Entrée libre. ✆ 09 72 23 81 81
http://arc-stremyleschevreuse.org

Mai

Bric à Brac et Broc

Mercredi 8 mai, de 8h30 à 18h
Chemin de Coubertin
13e Vide greniers / Brocante
Organisation : Espace Jeunes *«La Noria»*
Bulletin d'inscription joint à ce journal.
✆ 01 30 47 45 68

Commémoration
au Monument aux Morts
Victoire de 1945
Mercredi 8 mai 2013 à 12h

Festival d'harmonie

Vendredi 17 au dimanche 19 mai
Espace Jean Racine
La Société Musicale invite d'autres orchestres d'Harmonie. Entrée libre. Programme à venir.
✆ 01 30 52 73 01

Théâtre de l'Ephémère

Vendredi 24 mai, à 21h
Espace Jean Racine
Création de la troupe de la MLC
✆ 01 30 47 22 15

Battle international «Who you want»

Dimanche 26 mai, à 14h
Espace Jean Racine
4e Battle de Break dance avec des groupes professionnels. Organisé par l'Espace Jeunes *«La Noria»*
Entrée : 8 € ✆ 01 30 47 45 68

Journées européennes des Métiers d'Art

Les 5, 6 et 7 avril,

Partez à la rencontre des artisans d'art au sein du Parc naturel régional.

A Saint-Rémy :
- Fondation de Coubertin
- Mercerie Julie (14 av. du Gal Leclerc)
- Fleuriste Pollen (6 rue de Port Royal)
- Lutherie BURIEZ (8 rue de Versailles)

www.parc-naturel-chevreuse.fr
www.journeesdesmetiersdart.eu
Renseignements : 01 30 52 09 09

Animations Seniors

Voir page 14

Caf'Art Théâtre

Théâtre de poche (40 places)
8 rue de Versailles à Saint-Rémy

Lili so far
Vendredi 5 avril

Ballade avec Courteline
Vendredi 12 avril

Box Office
Samedi 27 avril

Ola !
Vendredi 3 mai (en français)
Samedi 4 mai (en portugais)

Le soir à 21h. Entrée : 15 € (TR12 €) sauf le 5 avril : 10 € (TR 8 €).
✆ 01 30 47 33 68 www.pulsartproductions.fr

Saint-Rémy-lès-Chevreuse informations n° 167 - Avril 2013 : Directeur de la publication : Guy SAUTIÈRE, Maire, Service Communication : Pascal BOUCHAIN, 01 30 47 05 26, com@ville-st-remy-chevreuse.fr - Mise en page par nos soins. Impression : Graphico (Buc) à 4 000 exemplaires. Dépôt légal : Avril 2013.